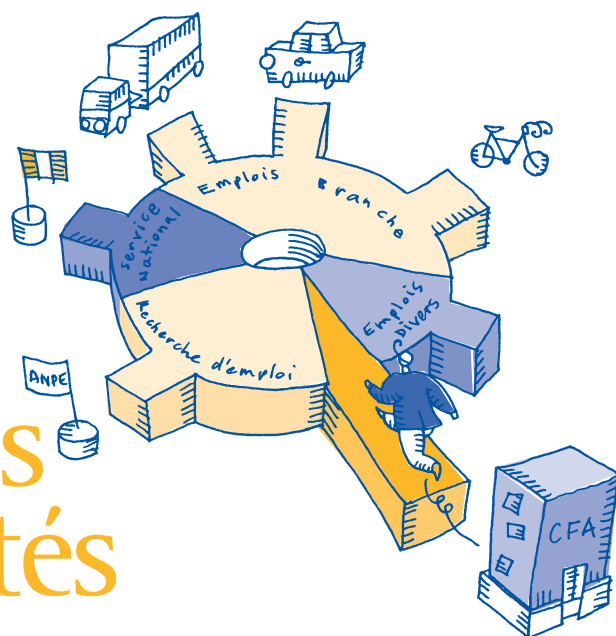


Auto focus

Observer
pour mieux former

DOSSIER

L'insertion des apprentis formés dans les spécialités de l'automobile



Le développement de l'apprentissage associé à un fort chômage des jeunes interroge l'insertion post-formation

• Si en France, culturellement, les études générales sous statut scolaire sont souvent privilégiées au détriment des études professionnelles, il faut néanmoins souligner les efforts conséquents qui ont été engagés pour rapprocher le système éducatif et l'entreprise.

L'Etat, à travers les lois de 1987 et de 1992 mais aussi les Branches professionnelles et les Régions ont ainsi impulsé un nouvel élan aux formations professionnelles, et plus particulièrement à l'apprentissage, cet élan se traduisant par une augmenta-

tion des effectifs et par une revalorisation de l'image de l'apprentissage.

• Conjointement à cette évolution, l'augmentation du chômage des jeunes interroge les dispositifs de formation sur leur capacité à insérer, sinon sur leur capacité à faciliter l'insertion des jeunes qui sortent sur le marché du travail.

• Dans un tel contexte, les volontés politiques de développement des formations professionnelles ont, semble-t-il, rencontré une forte attente des jeunes quant à "l'efficacité" de leur formation.

Le devenir des apprentis : l'enquête

Menée pour la deuxième année consécutive par l'A.N.F.A., en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale et le concours des Centres de formation pour Apprentis, cette enquête permet de mieux connaître...

- L'entrée en formation par apprentissage (motivations, choix de l'entreprise...)
- les situations post formation et les facteurs facilitant l'insertion
- les entreprises qui embauchent les jeunes sortis du CFA et pour quels métiers.



Aujourd'hui, l'entrée en apprentissage participe à la construction d'un réel parcours

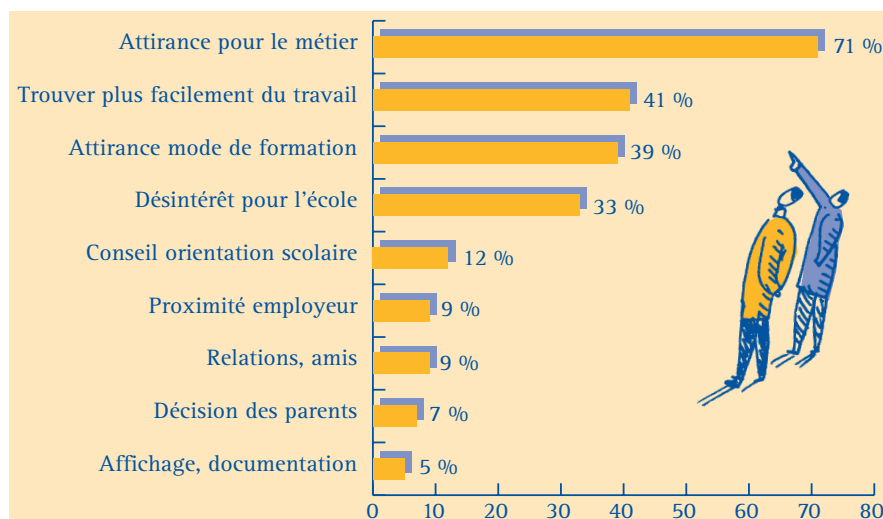
- Jusqu'alors l'idée était répandue qu'on entraînait en apprentissage par défaut, à la suite d'un échec scolaire. L'ouverture de diplômes supérieurs préparés par apprentissage, notamment, a considérablement œuvré au renversement de cette image négative : en effet, seuls 12 % des anciens apprentis auraient souhaité poursuivre leurs études sous statut scolaire (collège ou lycée) plutôt que d'entrer en apprentissage.

- Les réponses données par les apprentis ayant quitté le Centre de Formation pour Apprentis en 1995 à la question de leurs motivations ne diffèrent pas de celles de la précédente cohorte : avant tout, c'est le métier qui prévaut au choix du mode de formation.

- Si le métier prévaut il n'en demeure pas moins que l'opportunité de construire un réel parcours de formation en apprentissage occupe une place prépondérante. Ce parcours peut être soit de type horizontal, en préparant des diplômes ou titres différents mais de même niveau, soit de type vertical, en s'orientant du niveau V vers le niveau IV, voire III.

- Cependant, et ce particulièrement en période de fort chômage des jeunes, l'apprentissage est plébiscité de par son caractère "insérant". Effectuée dans le cadre d'un contrat de travail,

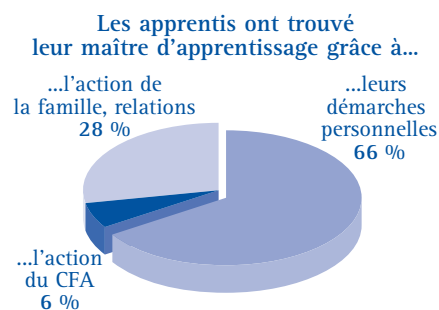
Principales motivations des apprentis à entrer en apprentissage



la formation témoigne d'un rapprochement avec l'entreprise. Cependant, 38 % des anciens apprentis auraient préféré travailler directement.

- De même, il convient de relever que l'entrée en formation par apprentissage résulte d'une décision endogène : le jeune exprime son choix propre, l'influence d'autrui (famille, orientation scolaire...) étant minorée. Ainsi, 66 % des apprentis déclarent avoir trouvé leur maître d'apprentissage par eux-mêmes, contre 62 % lors de la précédente enquête. Néanmoins,

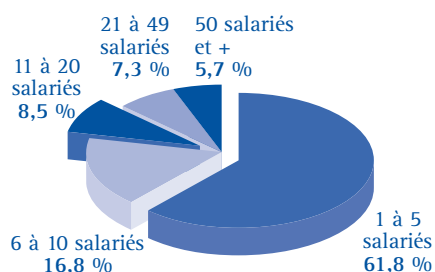
il faut se garder des reconstructions a posteriori des processus de décision de la part des apprentis.



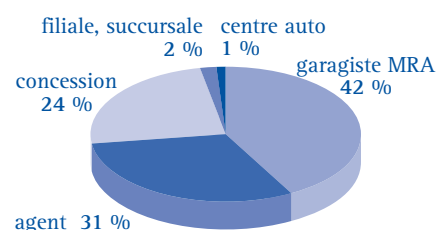
Les entreprises qui recourent aux contrats d'apprentissage dans les métiers des services de l'automobile

- 80 % des contrats d'apprentissage terminés en 95 ont été conclus par des entreprises de moins de 10 salariés, alors que celles-ci représentent près de 90 % des entreprises du secteur du commerce réparation automobile.

- 42 % des jeunes apprentis dont le contrat s'est achevé en 1995 étaient formés chez un mécanicien réparateur indépendant et 31 % en agence de marque.



Taille des entreprises ayant recouru au contrat d'apprentissage



Type d'entreprises ayant recouru au contrat d'apprentissage

L'accès à l'emploi intervient essentiellement dans les tout premiers mois après la sortie du CFA

• 7 mois après avoir quitté le CFA, plus de 33 % des apprentis sont en emploi avec un contrat ordinaire (CDI, CDD) soit 3 points de mieux que l'année précédente. 18 mois après avoir quitté le CFA, cette proportion passe à 40,6 %.



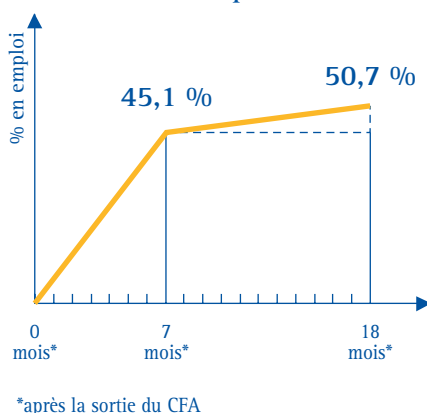
• L'analyse de la vitesse d'accès à l'emploi montre que la plus grande part de l'insertion intervient dans les premiers mois post formation. Ce constat est avéré par l'analyse de la demande d'emploi qui montre que la sortie du fichier de l'ANPE pour cause de reprise d'emploi a lieu principalement lors des 3 premiers mois de chômage, après lesquels l'insertion ou la réinsertion deviennent de plus en plus difficiles.

• Entre les deux cohortes d'apprentis interrogés, il nous faut remarquer une progression de la précarité c'est-à-dire la diminution de l'emploi en CDI au profit de l'augmentation de la part des emplois sous contrat à durée déterminée. Cependant, le recul des contrats aidés apporte quelques nuances.

Evolution de la situation des apprentis sortis en 95

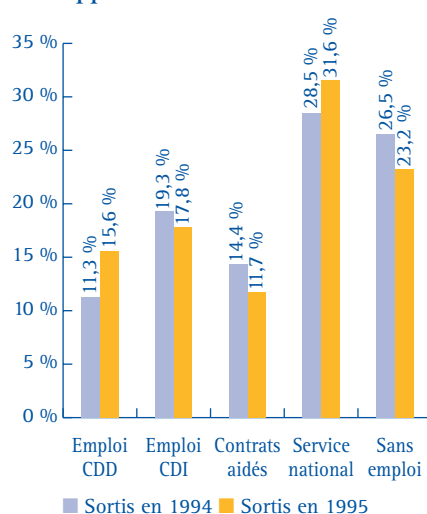


Evolution de la part des jeunes en emploi



En 11 mois, la part des jeunes en emploi (aidé et ordinaire) progresse seulement de 5,6 points.

Comparaison de l'insertion professionnelle à 7 mois des apprentis sortis en 94 et en 95



Les facteurs d'insertion

Pour une insertion professionnelle facilitée, il ne faut pas perdre le N.O.R.D...

Niveau de formation

Plus le niveau de formation est élevé, meilleure est l'insertion.

Obtention du diplôme

Si elle est primordiale pour entrer dans la fonction publique, elle n'est pas indispensable dans les entreprises de la Branche des services de l'automobile. En effet, les professionnels qui recrutent privilégient les savoir-être et les compétences acquises en situation de travail, qu'ils soient ou non attestés par un diplôme. Cependant mieux vaut avoir obtenu son diplôme.

Rupture de contrat

L'impact de la rupture du contrat sur l'insertion semble avéré mais dépend fortement des motifs de la rupture.

Dispositif de formation

L'alternance favoriserait l'insertion dans un secteur où la "pratique" occupe une place prépondérante dans le choix d'un candidat.

Taux d'emploi*

CAP-BEP : 43,7%
Bac Pro : 65,8%

CAP obtenu : 49,5%
CAP non obtenu : 34,5%

CAP-BEP dont le contrat a été rompu : 33,5%
CAP-BEP dont le contrat n'a pas été rompu : 45%

à titre d'exemple : BAC PRO Maintenance VL,
... sous statut scolaire : 59,5% (source DEP),
... par apprentissage : 72,4 %

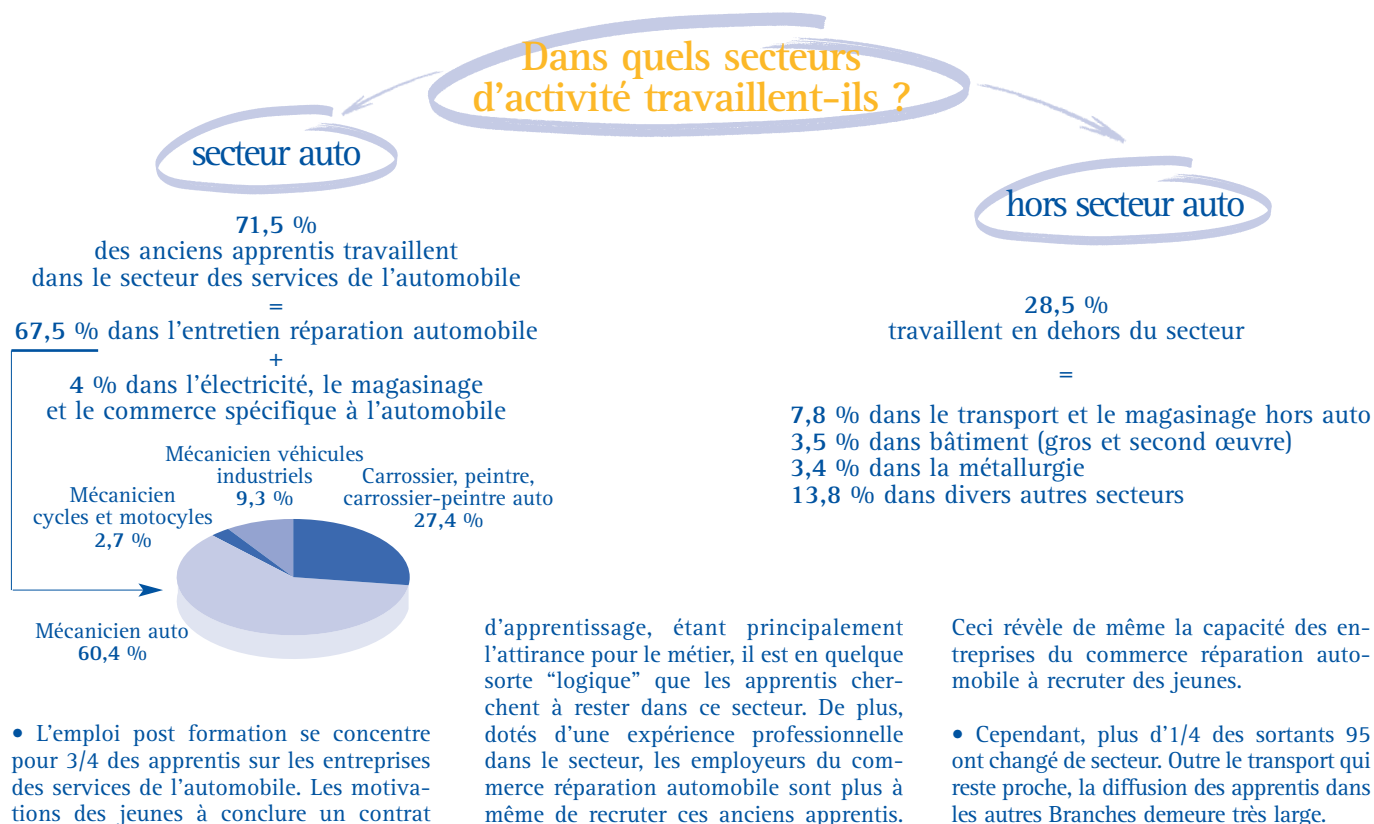
* Taux d'emploi à 7 mois (CDD, CDI, à son compte, engagé militaire, fonctionnaires, aides-familiaux). Calcul hors poursuite d'études et service national.

• D'autres facteurs d'insertion peuvent être cités et notamment les caractéristiques du tissu économique local, l'origine sociale du jeune...

etc. En tout état de cause, l'insertion reste un processus difficilement "maîtrisable" malgré les dispositifs mis en place par les Branches pro-

fessionnelles, les collectivités locales et territoriales, les associations et l'Etat.

Un lien qui reste fort entre le domaine de la formation préparée par le jeune et l'emploi occupé post formation



Prêts à changer de métier mais pas de domicile

• La mobilité fonctionnelle est envisagée pour 40 % des jeunes qui recherchent un emploi 18 mois après leur sortie de CFA. S'ils sont prêts à changer de métier, ils ne sont pas enclins à changer de région voire de

commune : seuls 11% cherchent un emploi partout en France. En effet, le capital social du jeune (réseau, statut, identité...) s'inscrit dans un espace local défini. Aussi, risquer de le perdre en déménageant ne lui paraît pas

compensé par la perspective d'un éventuel gain économique (en terme de salaire, d'emploi...). Aussi, les caractéristiques du tissu économique local jouent-elles un rôle primordial dans l'insertion des jeunes apprentis.

Ainsi, l'apprentissage procède-t-il d'un choix avéré à la fois d'un métier et d'un mode de formation. Il procure une expérience professionnelle en même temps qu'il apporte des connaissances plus théoriques.

Les apprentis occupant un poste après leur sortie de CFA ne s'arrêtent ni à cette formation initiale, ni à l'emploi qu'ils occupent : ils suivent des stages de formation continue, pour 1/3 d'entre eux, dans les 6 premiers mois de leur embauche. Leurs motivations sont plurielles, les deux principales étant de faciliter une augmentation de salaire ou encore d'améliorer leur adaptation au poste. Ces pratiques laissent à penser qu'ils considèrent que le développement et l'actualisation de leurs compétences sont à poursuivre tout au long de leur vie professionnelle.

Note méthodologique

L'enquête dont les résultats ont été présentés ci-contre a été réalisée par l'A.N.F.A. en collaboration avec la Direction de l'Évaluation et de la Prospective du Ministère de l'Éducation Nationale et le concours des Centres de Formation pour apprentis.

Que soit remercié ici l'ensemble des acteurs qui ont collaboré et contribué à cette démarche d'analyse de l'insertion post apprentissage.

La population interrogée est constituée des apprentis qui ont quitté le CFA en 1995 et qui n'ont

pas conclu de nouveau contrat d'apprentissage ou ne poursuivent pas d'études sous statut scolaire, y compris les ruptures de contrat avant terme, qu'ils aient ou non obtenu leur diplôme.

En 1997, 2300 questionnaires ont ainsi pu être exploités dans le cadre de cette enquête. Malgré les efforts de chacun, le taux de réponse ne permet pas d'affiner les traitements statistiques par diplôme ou par régions.

Les résultats présentés ici en pourcentage rendent compte de la population répondante, c'est-à-dire qu'ils excluent les "non répondants" pour une question donnée.

Auto

focus

Directeur de la publication :

Yves Terral

Directeur de rédaction :

Philippe Merel

Rédaction :

Valérie Chiron, Hélène Camaret

Observatoire

Tél.: 02 28 01 08 01

